

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA DEUX CENT SOIXANTE-TROISIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE 21 FÉVRIER 2005

- * 263-CX-1142 concernant la modification des procédures de signature des chèques
 - * 263-CX-1143 concernant l'octroi de contrat pour l'achat des pompes thermiques (Pré-achat) pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL).
- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels (Loi 65).